

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

Facture I02220100013615 du 07/05/2025 16:57:32

(NF525) Sign. : B 0455 1cWg

Shop & Qo - Encaissement Version 14.1.2512.7 10/03/2025

Nombre d'impression : 1 du 07/05/2025 16:57:46

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

BV CAHORS

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 0565302955

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 0565302955

Client (6981) :

Entreprise Privée SICA LES FINS GOURMETS

80 RUE DES ALISIERES

46260 LIMOGNE EN QUERCY

FRANCE

Siren : 352750434

TVA intra. : FR35352750434

Facture n°I02220100013615

Du 07/05/2025

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 07/05/25 16:57	822201054 / 8222231400 GENERIQUE COLLES ET RUBANS ADHESIFS scrap-cd100f - points de colle cléopâtre Commande : 002220200000395 (16/04/2025)	30	2,91 €	20,00 %	17,45 €	87,25 €
					TOTAL HT	87,25 €
					TOTAL TVA	17,45 €
					Total TTC	104,70 €

Vous avez été accueilli(e) par RJ(Id:1024)
(Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	87,25 €	20,00 %	17,45 €	104,70 €

Règlements

07/05/2025 16:57:32 - Chèque

104,70 €

Portable :

Tél. :

Email :

Signature du vendeur

Signature du client

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.
Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

SAS Au capital de 308230€ Siret : 92796373600016 SIREN : 9273963736 N° RCS : CAHORS 927963736 . TVA : FR47 927963736 Code APE 4749Z
BV CAHORS 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE